

## **Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du vendredi 05 JUIN 2009**

L'an deux mille neuf, le cinq juin à vingt et une heures,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie  
sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux  
articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

Mme BONZON Annelise, M. CREMER Pascal, M. DEJEAN Christian, Mme  
LAFONT Ginette, Mme MAZEL Marcelle et Mme VERDIER Nicole.

### Absents excusés et pouvoirs :

Mme AURIOL Violette pouvoir à Mme MAZEL Marcelle,  
M BOLLE Pierre pouvoir à M JULIEN Edmond,  
M. MENDRAS Bruno pouvoir à Mme VERDIER Nicole  
M MOURGUES David.

Secrétaire de séance : Mme BONZON Annelise.

Après lecture par le maire des comptes rendus du conseil municipal du vingt  
mars deux mille neuf et du conseil municipal extraordinaire du vingt quatre  
avril deux mille neuf,  
Les conseillers présents lors de ces conseils les adoptent à l'unanimité.

### Ordre du jour :

- 1°/ Aménagement intérieur de la chapelle.
- 2°/ Choix entreprises menuiserie mairie.
- 3°/ Assainissement autonome phytosanitaire (SPANC)
- 4°/ Eclairage public (convention SIE)
- 5 °/ Questions diverses

### 1°/ Aménagement intérieur de la chapelle

Suite à la demande du conseil municipal lors du conseil extraordinaire du  
24 avril dernier,

Monsieur le maire indique qu'il a contacté à plusieurs reprises Mme  
D'Artigues afin de lui demander d'autres chiffrages suivant des propositions  
différentes. Ces contacts sont restés sans réponses.

Mme D'Artigues a communiqué à Monsieur le Maire, ce jour, qu'elle ne  
pourrait pas donner suite à la demande concernant de nouveaux chiffrages,  
en précisant que cela engendrerait des frais supplémentaires.

Monsieur le maire rappelle que cette demande, émanant du conseil  
municipal, faisait suite aux indications données par Mme D'Artigues lors  
d'une réunion sur les lieux, qui disait que le coût du dallage tout en pierre  
ou du dallage avec une partie verre était identique.

Aucune décision ne peut être délibérée ce soir, le choix du projet définitif  
sera traité prochainement.

Monsieur le maire indique par ailleurs qu'il a fait part, par courrier, à  
l'Association des Amis du Temple et à l'Eglise Réformée de France des

différents projets proposés et leur a demandé de bien vouloir émettre un avis à titre consultatif.

L' Eglise réformée de France, a répondu oralement être plus favorable à la proposition « dallage tout en verre » .

Monsieur le maire indique que les différentes demandes de subventions n'ont, pour le moment, pas été toutes traitées. Seule l'aide parlementaire a été arrêtée, pour un montant de 6 000 €.

#### Eclairage chapelle :

Monsieur le maire indique que M VESTSEL est intervenue, ce jour, afin de régler une nouvelle fois l'orientation des lampes sur la chapelle afin d'éviter d'être ébloui.

Madame LAFONT Ginette souhaite savoir si Mme ASPORD MERCIER Sophie, l'archéologue, va faire un rapport définitif en plus de la publication de l'ouvrage sur la chapelle.

Monsieur le maire pense que Mme ASPORD MERCIER Sophie nous communiquera son rapport définitif. Les deux documents étant différents. Un contact sera pris avec elle prochainement.

#### 2°/ Choix entreprises menuiserie mairie.

Dans le cadre du programme de réfection des menuiseries du bâtiment de la mairie, et suite à la demande de devis,

Après avoir étudié les différentes propositions des entreprises de menuiserie, *Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité :*

- de retenir l'entreprise VALBOIS pour le changement de 7 fenêtres en châtaignier 3 couches avec mortaises (2 au secrétariat, 4 dans l'appartement), la mise en place de 5 volets en bois exotique (1 secrétariat, 4 dans l'appartement) et le remplacement de la porte d'entrée.
- D'autoriser Monsieur le maire à passer commande et signer les documents référents à ce projet.

#### 3°/ Assainissement autonome phytosanitaire (SPANC)

Monsieur le maire, fait part de la demande de Monsieur LIN Jacques, membre de la commission Aménagement de l'espace et SPANC de la Communauté de communes Cévennes Garrigue au sujet de la phyto-épuration. Il convient que les communes autorisent sur leur territoire cette filière d'épuration afin que la communauté de communes Cévennes Garrigue élabore une charte et un règlement pour accompagner ce projet commun. L'intérêt des particuliers pour cette filière d'assainissement par lits plantés de macrophytes est croissant. Ce type d'installation rencontre des difficultés de mise en place.

*Le conseil municipal, AUTORISE, à l'unanimité*

- la mise en place de ce type d'assainissement sur son territoire.

#### 4°/ Eclairage public

Monsieur le maire propose de se regrouper dans le cadre d'un groupement de commande, pour la passation d'un marché d'entretien de l'éclairage public. En effet, chacune des communes du groupement a fait le constat, que leurs prestations d'entretien de l'éclairage public sont plus

ou moins onéreuses et surtout peu formalisées. Cette situation s'explique en grande partie par la faible importance du nombre de points lumineux. Afin d'élargir la concurrence et mieux contractualiser ces prestations d'entretien il est proposé de lancer une consultation unique dans le cadre d'un groupement de commande. La commune de St Bonnet de Salendrinque se propose comme coordonnateur de ce groupement.

Pour permettre la réalisation d'une commande groupée, Monsieur le maire précise l'obligation d'établir une convention entre les différentes communes, conformément à l'article 8 du Code des marchés publics.

Pour cela une convention sera établie, fixant les modalités de cette commande groupée et surtout, indiquant que la commune de St Bonnet de la Salendrinque sera le coordonnateur.

Monsieur le maire présente donc la convention pour la commande groupée avec les communes de Cognac, Cros, Fressac, l'Estréchure, les Plantiers, Monoblet, Ste Croix de Caderle, St Félix de Pallières, St Bonnet de la Salendrinque, St Roman de Codières, Saumane, Soudorgues, Thoiras, Vabres, Peyrolles et St André de Valborgne.

*Après examen des différentes pièces et délibération,  
le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Approuve la convention à passer pour la commande groupée,**
- **Autorise le maire à signer la convention avec les autres communes.**

#### **Syndicat Intercommunal d'Electrification/ Travaux Electrique :**

Monsieur le maire fait part de la demande du Syndicat d'Electrification de délibérer sur l'engagement de la commune concernant le paiement de la part communale par rapport aux frais engagés par les travaux de renforcement, ou d'extension de ligne EDF sur son territoire.

Le projet de la commune est : le renforcement du poste de « La Borie-Trantal » dont la part communale s'élève à 1 693.14 €.

*Le conseil municipal à l'unanimité,*

- **s'engage à régler le montant qui reste à sa charge, après réalisation et réception des travaux.**

#### **5 ° / Questions diverses**

##### **Bancs et bacs à fleurs :**

Suite au don à la commune de 2 190 € de Monsieur VIDART François pour la mise en place d'un banc et de bacs à fleurs, Monsieur le maire fait part du devis de Monsieur BRUN David d'un montant de 1 909.00 € HT.

Ce devis concerne la mise en place d'un banc et de deux bacs à fleurs en pierre de Champclauson.

*Le conseil municipal, DECIDE, à 1 Abstention (Mme LAFONT) et 9 Pour.*

- **de retenir l'offre de Monsieur BRUN David,**
- **d'autoriser Monsieur le maire à passer commande.**

##### **Appartement mairie :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal du courrier de Mmes PERIGNON Claire et JAQUIER Denise, locataires de l'appartement municipal. Elles souhaitent être informées à l'avance d'une éventuelle augmentation du loyer en 2010 suite aux changements des menuiseries de l'appartement.

**Ce dossier sera étudié en commission travaux et finance, toutefois le conseil municipal est invité à y réfléchir dès maintenant.**

### **Festival nomade Label Rue**

**Monsieur le maire informe le conseil municipal, que la commune de Lasalle accueille la 7<sup>ème</sup> édition de Label Rue les 19 et 20 septembre 2009.**

**Ce festival circule depuis 2001 en Languedoc Roussillon pour contribuer à la découverte des Arts de la Rue et soutenir le développement culturel des territoires qui l'accueillent.**

**Par courrier en date du 15 avril dernier, l'association Eurek'Art, propose à la commune de soutenir et de s'associer à cet évènement festif et familial à travers une participation financière équivalente à 1€ par habitant.**

**Afin qu'ils puissent prendre connaissance de ce projet, Monsieur le maire communique ce courrier aux conseillers et indique qu'un dossier est disponible en mairie. Une décision sera à prendre lors du prochain conseil municipal.**

### **Subvention Ecole Primaire de Lasalle:**

**Monsieur le maire fait part que l'Ecole Primaire de Lasalle, par courrier en date du 05 mars dernier, indique la liste des enfants concernés et présents au voyage scolaire à Rencurel et relevant de la commune.**

**Au vu de la liste il convient de délibérer sur le montant à verser pour l'enfant ROSNER Célia (domiciliée à la fois sur la commune de Ste Croix de Caderle et de Soudorgues),**

*Le conseil municipal, décide, à l'unanimité :*

**Vu la liste de présence au voyage établie par l'école primaire,**

**Vu la délibération du 7 novembre 2008, donnant attribution d'une aide financière de 55€ à Gregory MOURGUES pour ce voyage,**

**Vu la domiciliation de Célia ROSNER, à la fois sur Ste Croix de Caderle et sur Soudorgues,**

- d'accorder une aide financière à hauteur de 50 % de 55 €, à la famille de Célia ROSNER domiciliée à Ste Croix de Caderle, soit un montant de 27,50 €.**

### **Publication ouvrage sur la chapelle :**

**Monsieur le maire fait part du montant des trois devis concernant la publication de l'ouvrage sur la chapelle.**

**Monsieur le maire propose de prendre rendez-vous avec la société « Passé Composé » afin d'avoir plus d'informations sur leurs travaux.**

### **Informatique :**

**Monsieur le maire indique que la société MP informatique de St Jean du Gard est intervenue sur les postes informatiques du secrétariat.**

**L'accès internet devenant quasi obligatoire pour le transfert de données au Trésor Public ou la maintenance de logiciels, il a été installé sur le poste de la secrétaire. Le poste de Monsieur le maire a été mis à jour et reformaté.**

**Un antivirus d'une validité de deux ans a été installé sur les deux postes.**

### **Inauguration de l'atelier municipal :**

**L'atelier sera inauguré le vendredi 17 juillet vers 17h00.**

**Exposition :**

**Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'exposition « Terres de Résistances » aura lieu du 14 juillet au 9 août 2009 dans la salle Fernand Volpelière.**

**Tour de Table :**

**Carte Communale :**

**Madame BONZON Annelise souhaite savoir si la réflexion sur la carte communale va reprendre.**

**Monsieur le maire indique que ce dossier est toujours d'actualité et que différents contacts vont être pris à ce sujet.**

**Téléphonie mobile :**

**Madame VERDIER Nicole fait part qu'elle a eu une demande d'un administré concernant le réseau de téléphonie orange qui ne passe pas partout.**

**Monsieur le maire indique qu'un technicien Orange est venu sur place faire des tests de réception et suite à son intervention Orange nous a informé qu'il n'y avait pas de problèmes de réception avec les relais qui sont en place.**

**Monsieur le maire indique qu'il a transmis un courrier au député, Monsieur William DUMAS, pour préciser que la commune n'était pas couverte entièrement par le réseau.**

**Goudronnage D 153 :**

**Madame LAFONT Ginette indique que du béton a été renversé par l'entreprise qui travaille chez Monsieur CREMER Pascal, sur le nouveau goudronnage de la route D153 c, et demande si une réparation est prévue.**

**Monsieur CREMER Pascal indique qu'il a pris contact avec cette entreprise, elle doit se mettre en relation avec la DDE.**

**Monsieur DEJEAN Christian demande si le goudronnage, qui a été réalisé par la DDE sur la D153 en direction de St Jean du Gard, est définitif.**

**Monsieur le maire indique qu'il s'agit de réparations partielles.**

**Cette portion n'est pas prévue dans le programme de réhabilitation totale du goudronnage par la DDE. Ces travaux concernent uniquement, pour la commune, la partie du croisement dit « des pins » vers Lasalle.**

**Topoguide « Val Salendrinque » :**

**Madame VERDIER Nicole demande l'avancement du projet du topoguide des sentiers de randonnée.**

**Monsieur le maire indique que ce dossier suit son cours.**

**Monsieur DEJEAN Christian demande si une solution a été retenue avec la mairie de St Jean du Gard concernant le petit pont endommagé.**

**Monsieur le maire indique qu'un contact a été pris avec la mairie de St Jean du Gard et un rendez-vous avec le maire doit être organisé dès que possible avec Monsieur MENDRAS Bruno afin de trouver une solution.**

**Communauté de communes :**

**Monsieur DEJEAN Christian fait part que Monsieur TARQUINI, vice président, de la commission Emploi, Insertion a démissionné, une élection est programmée prochainement.**

**Monsieur DEJEAN Christian fait part de l'avancement du projet de l'atelier de transformation qui a pris un peu de retard suite à des problèmes administratifs.**

**SIAEP :**

**Monsieur CREMER Pascal souhaite connaître l'avancement du projet du raccordement du réseau de Ste Croix avec celui de la partie du SIAEP de Lasalle.**

**Monsieur le maire indique que le projet n'a pas été retenu par l'Agence de l'Eau cette année afin de bénéficier d'une aide financière. La demande sera redéposée l'année prochaine.**

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h00.**

<b>M JULIEN, Maire</b>	<b>Mme AURIOL, 1<sup>ère</sup> Adjointe</b> <i>Absente excusée Pouvoir à Mme MAZEL</i>	<b>M CREMER, 2<sup>ème</sup> adjoint</b>	<b>M BOLLE, Conseiller</b> <i>Absent excusé Pouvoir à M JULIEN</i>
<b>Mme BONZON, Conseillère</b>	<b>M DEJEAN, Conseiller</b>	<b>Mme LAFONT, Conseillère</b>	<b>Mme MAZEL, Conseillère</b>
<b>M MENDRAS, Conseiller</b> <i>Absent excusé Pouvoir à Mme VERDIER</i>	<b>M MOURGUES, Conseiller</b> <i>Absent</i>	<b>Mme VERDIER, Conseillère</b>	